



Dossier de surendettement et frais bancaires

Par **POOPYS**, le **25/06/2009** à **12:48**

Bonjour, je suis à la société générale, en 2004 j'ai déposé un dossier de surendettement qui à été accepté pour un moratoire de 20 ans, en 2006 j'ai eu une prolongation de 2 ans de plus. J'ai appris dernièrement que lorsque il y avait un dossier de surendettement la banque ne pouvait pas vous prendre des frais de rejets et commissions. Ma banque a du me prendre en tout 2500 à 3000 euros de frais et commissions depuis 2006. Je voudrais leur faire un courrier mais je voudrais d'abord savoir si cela est possible et s'il y aurait un document le prouvant (une preuve). S'il vous plait répondez moi car cela est très urgent, et là c'est encore pire. Merci pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **25/06/2009** à **14:21**

bonjour, au vu de l'urgence de votre demande, prenez contact avec l'une de ses Associations, adresses ci-dessous, ils vous expliqueront, courage à vous, bon après-midi

[fluo]CRESUS PARIS[/fluo]15, rue des Abesses
75018 PARIS
TEL : 01.46.06.62.27
www.cresusparis.asso.fr
Permanences
Réception tous les jours
Uniquement sur Rendez-vous.

[fluo]ACABE[/fluo]
Boîte Postale 40 024
94363 BRY SUR MARNE Cedex
Courriel : acabe@acabe.fr

Par **001**, le **25/06/2009** à **16:44**

bonjour,
pendant la durée du moratoire, vos créancières ont interdiction de vous rajouter quelconque frais.
A quoi servirait un dossier de surendettement sinon ?